

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES  
INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE  
ISSUES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT

## Préambule

TALENCE PATRIVAL (LEI : 969500JVQ1M8HKET0K76) est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 90-28 (ci-après, la « Société de Gestion »).

Le présent document répond aux dispositions visées à l'article 4 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »). L'article 4 (3) dudit Règlement prévoit un principe de « comply or explain » (« appliquer ou expliquer ») pour les acteurs de moins de 500 salariés. Ce principe permet ainsi aux acteurs qui ne prennent pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité d'en expliquer les raisons.

## Définitions

Principales incidences négatives : il s'agit des impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

## Déclaration de non prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans les décisions d'investissement

A date de rédaction de la présente Politique, TALENCE PATRIVAL est une société de gestion de portefeuille de moins de 500 salariés ; la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité relève donc d'une démarche volontariste. La Société de Gestion n'est donc pas tenue de prendre en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité pour l'ensemble des portefeuilles gérés (activités de gestion collective et de gestion de portefeuilles pour compte de tiers).

Dans ce contexte, la prise en compte de ces éléments dépend des objectifs de gestion et de la stratégie d'investissement retenue pour chaque véhicule ou mandat géré. En particulier, selon l'univers d'investissement défini et les instruments autorisés par le Prospectus du fonds ou du mandat de gestion, la disponibilité et la qualité des données liées à la prise en compte de ces éléments par les sociétés cibles peuvent être non disponibles ou insuffisantes, ne permettant pas d'obtenir l'assurance raisonnable que les incidences négatives sur les facteurs de durabilité soient correctement évaluées.

### Avertissement

Août 2025.

Le présent document a été établi par TALENCE PATRIVAL, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 90-28, dont le siège social est situé Parc des Trois Chênes, 29bis Avenue de la Marne, 5990 Wasquehal (France), immatriculée auprès au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 349 967 497.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros  
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158  
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal